



Assemblée générale

Distr. générale
21 août 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Point 69 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Promotion et protection des droits de l'homme :
questions relatives aux droits de l'homme,
y compris les divers moyens de mieux assurer
l'exercice effectif des droits de l'homme
et des libertés fondamentales**

Centre de formation et de documentation des Nations Unies sur les droits de l'homme pour l'Asie du Sud-Ouest et la région arabe**

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, établi en application de la résolution, donne un aperçu général des activités et des réalisations du Centre de formation et de documentation des Nations Unies sur les droits de l'homme pour l'Asie du Sud-Ouest et la région arabe entre août 2013 et juillet 2014, compte tenu de la multiplication des demandes d'assistance et de conseils techniques dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.

* A/69/150.

** Soumission tardive.



I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi pour donner suite à la résolution 68/241 de l'Assemblée générale, relative au Centre de formation et de documentation des Nations Unies sur les droits de l'homme pour l'Asie du Sud-Ouest et la région arabe, dans laquelle l'Assemblée a, entre autres dispositions, prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-neuvième session, un rapport sur l'application de la résolution susmentionnée. Il décrit les progrès accomplis par le Centre d'août 2013 à juillet 2014¹.

2. Le Centre a été créé par l'Assemblée générale en 2005 (résolution 60/153). Il a pour mandat, sous la supervision du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), de mener des activités de formation et de documentation conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme, et d'appuyer les efforts de ce type déployés dans la région par les gouvernements, les organismes et programmes des Nations Unies, les institutions nationales de défense des droits de l'homme et les organisations non gouvernementales. Il occupe des locaux mis à sa disposition par le Gouvernement qatarien.

3. Le 27 décembre 2013, l'Assemblée générale a fait sienne la proposition du Secrétaire général tendant à financer le renforcement du Centre au moyen de crédits ouverts au titre du budget ordinaire et de ressources extrabudgétaires (A/C.5/68/17, par. 10 à 12). Le Centre est donc actuellement financé par des ressources financières supplémentaires inscrites au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, qui couvrent les dépenses afférentes à trois postes (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3).

4. En application de la résolution 67/162 de l'Assemblée générale, des ressources ont été prélevées sur le budget ordinaire pour financer le renforcement des effectifs du Centre de façon à ce qu'il puisse mieux répondre aux demandes de formation et de documentation qu'il reçoit, en faisant preuve d'une plus grande efficacité et rapidité, et se doter des compétences spécialisées et outils de formation en langue arabe qui lui font défaut.

5. L'état du recrutement pour les postes financés au titre du budget ordinaire est le suivant (A/C.5/68/17, par. 9) :

a) Chef du Centre (P-5) : le poste n'est plus financé au moyen de ressources extrabudgétaires;

b) Spécialiste des droits de l'homme (P-4) : le titulaire a pris ses fonctions le 7 juillet 2014;

c) Spécialiste des droits de l'homme (P-3) : le recrutement est en cours;

d) Agents des services généraux : un avis de vacance de poste d'assistant administratif (G-6) a été publié et le recrutement est en cours.

¹ Le mandat géographique du Centre porte sur les 25 pays suivants, dont la majorité se trouve dans la région arabe et trois en Asie du Sud-Ouest : Afghanistan, Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Comores, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Iran (République islamique d'), Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Maroc, Mauritanie, Oman, Pakistan, Qatar, République arabe syrienne, Somalie, Soudan, Tunisie, Yémen et État de Palestine.

6. Une fois achevée cette procédure de recrutement, le Centre aura les moyens d'atteindre un plus grand public dans davantage de domaines. De plus, il sera mieux à même de fournir un soutien complémentaire aux autres bureaux du HCDH dans la région, y compris les bureaux de pays du Yémen et de la Tunisie, le bureau régional au Liban et la composante droits de l'homme de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL).

7. Le Centre a continué à mener des activités importantes dans l'exercice de son mandat et notamment à promouvoir les travaux des mécanismes des Nations Unies chargés de la défense des droits de l'homme et de la lutte contre la traite des êtres humains. Avec des ressources supplémentaires, il pourrait continuer à développer et à étendre ses activités, et atteindre d'autres groupes en Asie du Sud-Ouest et dans la région arabe.

8. En annexe au présent rapport se trouve un tableau donnant la liste à jour des acteurs participant aux activités du Centre et des pays dans lesquels celui-ci a organisé des manifestations. En 2012, 380 personnes ont participé à ces activités contre 420 en 2013.

II. Principales réalisations du Centre

9. Le Centre a continué à assurer des prestations dans les six domaines stratégiques prioritaires suivants, comme prévu dans le Plan de gestion du HCDH pour 2014-2017² :

- a) Renforcer les mécanismes internationaux de défense des droits de l'homme;
- b) Faire progresser l'égalité et lutter contre la discrimination;
- c) Combattre l'impunité et renforcer la responsabilité et l'état de droit;
- d) Intégrer les droits de l'homme dans le développement et le domaine économique;
- e) Élargir l'espace démocratique;
- f) Mettre en place des systèmes d'alerte rapide et de protection des droits de l'homme dans les situations de conflit, de violence et d'insécurité.

10. Le Centre joue un grand rôle dans le renforcement des capacités de divers acteurs, y compris les gouvernements, les institutions nationales de défense des droits de l'homme, les associations et les acteurs de la société civile et les organismes des Nations Unies. Il collabore également avec des organisations régionales, telles que la Ligue des États arabes, le Conseil de coopération du Golfe et le Réseau arabe des institutions nationales de défense des droits de l'homme.

11. Le nombre de demandes des États membres dans le domaine du renforcement des capacités a beaucoup augmenté. Par ailleurs, plusieurs États Membres ont financé des interventions du Centre sur leur sol. Les activités de formation au

² Plan de gestion du HCDH pour la période 2014-2017 (http://www2.ohchr.org/english/OHCHRreport2014_2017/OMP_Web_version/media/pdf/0_THE_WHOLE_REPORT.pdf).

niveau des pays ont tellement progressé qu'elles l'emportent désormais sur celles menées au niveau de la région.

12. Les États Membres ont demandé à de nombreuses reprises que des cours de formation soient donnés dans les domaines suivants : établissement des rapports destinés aux organes conventionnels des Nations Unies, notamment au titre de l'examen périodique universel; formation de base et perfectionnement dans le domaine des droits de l'homme à l'intention des diplomates, des journalistes, des responsables de l'application des lois et des représentants d'institutions nationales de défense des droits de l'homme; et adoption d'une approche fondée sur les droits de l'homme dans le cadre de la lutte contre la traite des êtres humains.

13. Le Centre continue à s'inspirer des conclusions sur lesquelles a débouché l'atelier de septembre 2010 sur sa vision future³, en mettant notamment l'accent sur l'élaboration de systèmes d'information et de documentation relatifs aux droits de l'homme, les activités de renforcement des capacités et de sensibilisation aux droits de l'homme et l'apport d'un soutien et de conseils aux États Membres et aux organisations non gouvernementales en matière d'éducation dans le domaine des droits de l'homme. Le renforcement des moyens dont ont besoin les diplomates arabes pour interagir avec les mécanismes internationaux chargés des droits de l'homme est apparu comme un des grands domaines à privilégier lors de cet atelier.

14. Le Centre s'est affirmé comme principal acteur de la promotion de l'adoption d'une approche fondée sur les droits de l'homme dans le cadre de la lutte contre la traite des êtres humains dans la région. Son mandat prévoit expressément qu'il doit travailler avec les institutions nationales de défense des droits de l'homme et cet objectif a été mis en avant dans sa programmation pour 2014-2017. Enfin, le nombre des demandes de formation de responsables de l'application des lois a considérablement augmenté à la suite des événements survenus au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Dans la conduite de ses activités, le Centre s'est efforcé d'assurer l'équilibre entre les sexes parmi les participants et les formateurs ce qui a contribué au succès de ses cours de formation et autres activités.

15. Depuis sa création et à la suite de consultations régionales, le Centre a exécuté des programmes régionaux qui ont également été adoptés et mis en œuvre au niveau des pays. Les grands programmes de formation du Centre portent sur :

- a) Les droits de l'homme et la diplomatie;
- b) La lutte contre la traite des êtres humains;
- c) Le soutien aux institutions nationales de défense des droits de l'homme;
- d) Les droits de l'homme et les médias;
- e) L'éducation dans le domaine des droits de l'homme;
- f) La formation de la police aux droits de l'homme.

³ En septembre 2010, un atelier consacré à la vision future du Centre a eu lieu, en présence de plus de 60 experts régionaux et représentants de gouvernements, de la société civile et d'institutions nationales de défense des droits de l'homme, afin de définir les principaux besoins de la région en matière de renforcement des capacités de défense des droits de l'homme. Il a été l'occasion d'identifier les principaux domaines d'intervention à privilégier et d'orienter en grande partie l'élaboration des priorités stratégiques du Centre en termes d'activités, dans le cadre des paramètres de son mandat de formation et de documentation (voir A/68/287, par.18).

A. Droits de l'homme et diplomatie

16. La formation régionale aux droits de l'homme et à la diplomatie a toujours été une des principales activités du Centre. Les retours uniformément positifs reçus à ce sujet ont incité plusieurs gouvernements à demander que des cours du même type soient donnés chez eux. Ainsi, le Centre a organisé un cours de formation pour 25 diplomates yéménites au Yémen du 11 au 14 mai 2013. Grâce à ces cours, les diplomates de la région sont désormais mieux à même de contribuer à la promotion et à la protection des droits de l'homme dans l'exercice de leurs fonctions. Au Yémen en particulier, la formation de base donnée aux agents consulaires avant leur déploiement a ainsi été modifiée afin de mettre l'accent sur la protection des droits des citoyens à l'étranger. Le Centre a également mis en place un réseau de diplomates arabes ayant participé à ses cours de formation spécialisée.

B. Lutte contre la traite des êtres humains

17. Le Centre a pour mission de promouvoir l'adoption d'une approche fondée sur les droits de l'homme dans le cadre de la lutte contre la traite des êtres humains en se fondant sur l'Initiative arabe de lutte contre la traite des êtres humains adoptée en 2010.

18. Du 27 au 29 avril 2014, le HCDH a organisé, en Arabie saoudite, un atelier auquel ont assisté 30 participants, dont 14 femmes, issus des différents services de l'État, tels que le Ministère de l'intérieur (police nationale, police des frontières et police judiciaire), le ministère public, la Commission des droits de l'homme et la Commission nationale de lutte contre la traite des êtres humains.

19. L'atelier avait pour objectif de familiariser les participants avec le cadre international et la législation saoudienne s'appliquant à la lutte contre la traite des êtres humains et avec les outils et mécanismes d'identification des victimes et les méthodes les plus adaptées pour enquêter sur les cas de traite.

C. Soutien aux institutions nationales de défense des droits de l'homme

20. Au travers de ses activités de formation et de documentation, le Centre apporte un soutien aux institutions et aux commissions qui aspirent à se conformer aux Principes concernant le statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (Principes de Paris)⁴. Il fournit un appui à neuf institutions nationales de défense des droits de l'homme dans la région. Sept d'entre elles se conforment pleinement aux Principes de Paris et ont reçu un « A » lors de leur accréditation par le Comité international de coordination des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme. Il s'agit des institutions de l'Afghanistan, de l'Égypte, de la Jordanie, de la Mauritanie, du

⁴ Voir résolution 48/134 de l'Assemblée générale.

Maroc, du Qatar et de l'État de Palestine. Deux institutions nationales de la région, celles de l'Algérie et de la Tunisie, ont été reçu un « B »⁵.

D. Droits de l'homme et médias

21. En coopération avec des médias de renom, comme la chaîne satellitaire Al-Jazeera, et des organisations régionales et internationales, dont l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Centre a mis au point un programme régional de formation à l'intention des journalistes qu'il a organisé à deux reprises pendant la période considérée, le premier au Yémen, les 11 et 12 mai 2013, et le second au Maroc, du 6 au 9 mai 2014.

22. L'atelier de formation organisé au Maroc, auquel ont participé 32 journalistes, portait sur les sujets d'intérêt suivants : normes internationales relatives aux droits de l'homme concernant la protection des médias; évaluation de la couverture médiatique des questions relatives aux droits de l'homme dans la région et identification des enjeux; approche de la couverture médiatique fondée sur les droits de l'homme; rôle des organes de contrôle dans la protection des médias et des journalistes; et sûreté et sécurité sur le terrain. Il comportait également un exercice pratique offrant la possibilité aux participants d'utiliser les compétences qu'ils venaient d'acquérir. Suite à cet atelier, les participants ont créé un groupe de réseau social consacré à leurs activités de défense des droits de l'homme et échangent, depuis lors, des informations sur les droits de l'homme et la liberté des médias dans leur pays. Ils ont également constitué un réseau régional de journalistes souhaitant œuvrer en faveur des droits de l'homme.

E. Éducation dans le domaine des droits de l'homme

23. Les 15 et 16 janvier 2014, le Centre a organisé un atelier de formation à l'élaboration de supports pédagogiques en vue de la promotion des droits de l'homme dans les établissements d'enseignement primaire et secondaire, à l'intention de 18 participants venant de ministères et organisations de la société civile de pays de la région (Jordanie, Maroc, Oman, Qatar, Soudan, Tunisie et État de Palestine). Le but recherché était d'identifier les meilleures pratiques mises en œuvre dans la région dans les domaines suivants : le perfectionnement de l'éducation dans le domaine des droits de l'homme et des programmes de promotion des droits de l'homme; l'intégration des valeurs propres aux droits de l'homme dans les supports pédagogiques; et les initiatives nationales relatives à l'éducation dans le domaine des droits de l'homme. Les participants ont formulé une série de recommandations visant à renforcer la promotion de l'éducation dans le domaine des droits de l'homme au niveau régional, dont l'organisation d'un atelier de formation sur les normes de qualité, l'élaboration d'un plan régional de formation des enseignants et la rédaction d'un manuel scolaire pour faciliter la présentation dans les écoles des notions que font intervenir les droits de l'homme.

⁵ État des accréditations par le Comité international de coordination des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme, au 19 juillet 2013; Niveaux d'accréditation délivrés par le Comité : « A » membre votant : se conforme pleinement aux Principes de Paris; « B » membre observateur : ne se conforme pas pleinement aux Principes de Paris; « C » non-membre : ne se conforme pas aux Principes de Paris.

24. Du 19 au 21 janvier 2014, le Centre a organisé, en Jordanie, un Forum régional sur la protection du droit à l'éducation en cas d'insécurité ou de conflit armé dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Le Forum a réuni 104 participants originaires de 24 pays, dont des décideurs et des conseillers juridiques des ministères de l'éducation, de la justice, des affaires étrangères et des droits de l'homme, des représentants de la société civile et des institutions nationales de défense des droits de l'homme, des universitaires et des juristes, ainsi que des représentants des Nations Unies. À cette occasion, on a recommandé la mise en place d'un réseau d'acteurs juridiques œuvrant à la protection du droit à l'éducation, qui offre une protection juridique aux étudiants, enseignants, écoles et universités. Les participants étaient très désireux de collaborer à la mise en œuvre de cette recommandation.

25. Le Centre est en train de créer un site internet consacré à la protection du droit à l'éducation en cas d'insécurité ou de conflit armé dans la région arabe. À la suite du Forum, le Centre de Doha a commencé à constituer un réseau composé, entre autres, de spécialistes des droits de l'homme et de représentants des gouvernements, des Nations Unies, de la société civile et du monde universitaire, dans le but d'élaborer un programme de sensibilisation et d'échange des meilleures pratiques en la matière.

26. En 2014, le Centre a organisé, à l'intention de lycéens du Qatar, un atelier sur les notions que font intervenir les droits de l'homme consacrés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et d'autres conventions internationales, ainsi qu'un atelier destiné aux étudiants universitaires sur la problématique hommes-femmes dans la diplomatie.

F. Cours de formation aux droits de l'homme à l'intention de la police

27. Pour renforcer le rôle qu'il joue dans la formation des policiers, le Centre a entrepris d'évaluer les besoins des services de police en la matière et d'élaborer de solides programmes régionaux de formation des formateurs.

28. Pour ce faire, il a organisé des consultations avec toutes sortes d'intervenants, dont le Département des droits de l'homme du Ministère qatarien de l'intérieur, sur le thème de la lutte contre l'impunité et du renforcement de la responsabilité et de l'état de droit. En outre, il a profité de la création récente d'une école de police au Qatar pour faire entrer les droits de l'homme dans la documentation servant à la formation des futurs policiers. Il a rassemblé et analysé divers supports de formation des services de répression, dans le but de concevoir un projet pilote destiné à être réalisé par l'école de police du Qatar en 2015.

G. Autres activités

29. Les interventions du HCDH visant à faire face à la situation des droits de l'homme en Asie du Sud-Ouest et dans la région arabe ont contribué à accroître considérablement son rayonnement dans la région. Sous la pression des événements, une importante demande de formation et de documentation portant sur la promotion des droits de l'homme s'est fait jour. Grâce à l'augmentation de ses ressources, le Centre a eu les moyens de s'acquitter de son mandat de formation et de documentation et de mieux répondre aux attentes placées en lui, particulièrement en

ce qui concerne la mise au point de supports de formation personnalisés. Il a ainsi pu toucher un plus large éventail de publics.

30. Le Centre a fait de l'utilisation de l'arabe une priorité dans ses cours de formation spécialisée et sa documentation⁶, afin d'élargir son audience. Il a créé un site Internet en arabe pour diffuser les informations sur ses services et ses activités et met à disposition sa collection de documents essentiels des Nations Unies concernant les droits de l'homme⁷. En outre, il publie régulièrement en arabe et en anglais un bulletin d'information disponible sur papier ou en version électronique.

31. En tenant des consultations régionales avec les gouvernements, les institutions nationales de défense des droits de l'homme, le monde universitaire, les organisations non gouvernementales et d'autres parties prenantes, le Centre a créé un espace de débat et d'échange d'expérience et de connaissances spécialisées sur toutes sortes de questions relatives aux droits de l'homme, y compris l'incidence de la dette extérieure sur les droits de l'homme et la protection des droits des minorités.

32. Les 18 et 19 décembre 2013, le Centre a organisé, en coopération avec la section jordanienne de l'organisation Penal Reform International, un atelier de formation sur les mécanismes internationaux et régionaux de lutte contre la torture et sur les façons de les intégrer dans les stratégies nationales concernant les institutions nationales de défense des droits de l'homme et organisations non gouvernementales dans la région arabe. Les participants ont recommandé l'adoption d'une stratégie régionale de lutte contre la torture dans cette région. Le Centre envisage de continuer sur cette lancée en organisant un cours sur le rôle des institutions nationales de défense des droits de l'homme dans la lutte contre la torture et sur l'échange des meilleures pratiques. Il a créé un réseau pour tenir tous les participants informés des faits nouveaux concernant la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture, le Sous-Comité pour la prévention de la torture et d'autres mécanismes.

33. À l'occasion de la Journée internationale du travail, le Centre a pris part à la première conférence consacrée à la protection des droits des travailleurs au Qatar. Son représentant a fait un exposé sur les normes internationales du travail et ses services ont fourni une assistance technique au Qatar en vue de la publication du premier rapport officiel sur les droits du travail dans ce pays.

34. De plus, le Centre a institutionnalisé, aux niveaux régional et national, les cours de formation portant sur les organes conventionnels, les procédures spéciales et l'examen périodique universel faisant ainsi mieux connaître les mécanismes chargés des droits de l'homme et les moyens d'améliorer les échanges en vue de l'examen périodique universel. Les participants ont établi une liste de points à traiter avant de procéder à cet examen.

35. Le 24 mai 2014, le Centre a organisé, en coopération étroite avec le Comité qatarien des droits de l'homme, un stage de formation en prévision de l'examen périodique universel portant sur le Qatar, axé sur la procédure à suivre et les

⁶ Afin de répondre aux besoins régionaux de formation et de documentation, comme le prévoit son mandat, le Centre devrait à terme avoir plusieurs langues de travail, y compris mais pas seulement l'arabe, le farsi et l'anglais.

⁷ www.undohacentre.ohchr.org.

conditions à réunir en vue de la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen.

III. Conclusion

36. Au cours de l'année écoulée, le Centre a continué à s'affirmer en tant que partenaire majeur au niveau régional et a montré qu'il était capable de mener toutes sortes d'activités de formation et de documentation en faveur des droits de l'homme. La multiplication des demandes que lui adressent les États Membres et les autres parties prenantes atteste la reconnaissance croissante du rôle qu'il joue et de l'action qu'il mène en vue de renforcer les capacités de défense des droits de l'homme existant dans la région.

37. Grâce à la résolution 68/241 de l'Assemblée générale, il a pu consolider son œuvre et son mandat en matière de renforcement des moyens dont disposent les États Membres pour lutter contre les problèmes que créent les violations des droits de l'homme dans la région. Le Centre apprécie beaucoup le soutien que l'Assemblée n'a cessé de lui apporter dans l'accomplissement de sa tâche.

Annexe

Représentation géographique des participants aux formations et consultations organisées par le Centre^a

	Nombre de fois où des consultations et des formations clés ont été organisées dans le pays ^b				Nombre de fois où les pays étaient représentés lors de consultations et de cours de formation clés ^b			
	2011	2012	2013	2014	2011	2012	2013	2014
Afghanistan								
Algérie							2	3
Arabie saoudite				2	3	4	3	171
Bahreïn					3	4		5
Comores								
Djibouti						1	1	
Égypte					3	4	4	3
Émirats arabes unis	1	2			3	4	2	1
Iran (République islamique d')								
Iraq					1	3	2	3
Jordanie		2		1	3	3	3	17
Koweït			1		3	4	2	2
Liban	2				4	3		7
Libye		1				1	2	3
Mauritanie					1	2	2	3
Maroc				1	1	1		17
Oman	1				4	5	2	2
Palestine					3	3	4	12
Pakistan								
Qatar	3	6	2		6	7	3	14
Somalie						1	1	
Soudan	1				3	4	3	5
Syrie					1			2
Tunisie		1			1	5	2	6
Yémen			3		1	2	5	9
Total	8	12	6	4	44	61	45	285

Note : Parmi les participants on trouve entre autres des fonctionnaires, des policiers, des représentants des institutions nationales de défense des droits de l'homme et des acteurs de la société civile, y compris des journalistes. Le tableau ne tient pas compte de la représentation des organisations régionales telles que le Conseil de coopération du Golfe à certaines de ces manifestations.

^a Ce tableau ne rend compte que des formations et des consultations les plus importantes et ne donne pas la liste complète de toutes les activités menées.

^b Formation et consultations les plus importantes – juin 2014.

^c Pour des raisons linguistiques, le Centre n'est pas encore parvenu à attirer des participants d'Afghanistan et de la République islamique d'Iran, les deux seuls pays non arabophones sur lesquels porte son mandat. Il prévoit de commencer à mener des stages de formation et à produire de la documentation dans les langues de tous les pays qu'il est chargé de desservir.